

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES POUR LES COTISATIONS PORTANT SUR LES ANNÉES 2016 À 2018

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	64
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 9 octobre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le jeudi 3 octobre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-269

M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 M. Babacar FALL donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
 Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre OLLIER

Objet : APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA MISSION LOCALE DES TROIS VALLÉES POUR LES COTISATIONS PORTANT SUR LES ANNÉES 2016 À 2018

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Dominique FONTENAILLE .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code civil, notamment l'article 2044 ;

VU le Code du travail, notamment l'article L.5131-3 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU les statuts de la Mission Locale des Trois Vallées ;

VU le projet de protocole ;

VU le courrier de la DIRECCTE en date du 25 juillet 2019, reçu le 02 août 2019, rappelant le droit à un accompagnement et à l'autonomie organisé par l'Etat et mise en œuvre sur le territoire par les missions locales et les missions d'accueil d'information et d'orientation ;

CONSIDERANT que la Communauté Paris-Saclay exerce, en lieu et place de ses communes membres, la compétence politique de la Ville, en application des dispositions de l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales et qu'à ce titre, la Communauté d'agglomération s'est substituée à ses communes au sein des Missions Locales du territoire au 1^{er} janvier 2016 ;

CONSIDERANT qu'en raison d'un différend quant au lien d'adhésion préexistant entre la commune de Linas et la Mission Locale des Trois Vallées, la Communauté Paris-Saclay ne s'est pas acquittée des participations financières auprès de la Mission Locale des Trois Vallées pour la commune de Linas au titre des années 2016, 2017 et 2018 ;

CONSIDERANT que la Mission Locale des Trois Vallées a saisi le Tribunal administratif de Versailles d'une requête tendant au versement d'une somme de 40 810,30 euros correspondant aux participations financières dues par la communauté d'agglomération au titre de la prise en charge des jeunes linois pour les années 2016 et 2017 ;

CONSIDERANT que pour l'année 2018, la Communauté d'agglomération n'a adhéré à la Mission Locale des Trois Vallées que pour les communes de la Ville du Bois et de Montlhéry ;

Délibération n° 2019-269

CONSIDERANT cependant que la Mission Locale des Trois Vallées a poursuivi l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie de 92 jeunes de la commune de Linas sur l'année 2018 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Mission Locale des Trois Vallées se sont rapprochées afin de mettre fin à tous les litiges en cours et à venir, et à toutes contestations entre elles portant sur les années 2016, 2017 et 2018 ;

CONSIDERANT qu'à cette fin un projet de protocole d'accord a donc été rédigé entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Mission Locale des Trois Vallées ;

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) du 12 septembre 2019 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion » du 12 septembre 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE le projet de protocole d'accord ci-annexé entre la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et la Mission Locale des Trois Vallées portant sur les années 2016, 2017 et 2018 et le versement à la Mission Locale des Trois Vallées de la somme totale de 61 522,07 ;
2. AUTORISE le Président à signer ledit protocole d'accord et tous documents relatifs à cette affaire et à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le mercredi 9 octobre 2019

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (68 VOIX)

68 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique

Délibération n° 2019-269

FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

1 ABST. : M. François PELLETANT

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191009-lmc127014-DE-1-1

Date AR Préfecture :

16/10/19

- Affichée / Publiée le 16/10/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.